



Bilinguons nos parcs provinciaux : Un plan stratégique des parcs provinciaux inclusif de la francophonie albertaine

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA »), de la Société historique francophone de l'Alberta (« SHFA ») et de Parallèle Alberta présenté au Ministère des Forêts et des Parcs dans le cadre des consultations sur le développement du nouveau plan stratégique des parcs provinciaux de la province

Nathalie Lachance, présidente de l'ACFA
Isabelle Laurin, directrice générale de l'ACFA
Claudette Roy, présidente de la SHFA
Denis Perreux, directeur général de la SHFA
Mélina Bégin, présidente de Parallèle Alberta
Étienne Alary, directeur général de Parallèle Alberta

Le 16 août 2024

Sommaire des recommandations

Recommandation #1 : Le ministère des Forêts et Parcs devrait désigner certains parcs provinciaux comme étant bilingues, notamment ceux situés près de municipalités ayant une forte concentration de francophones, après consultation de la francophonie albertaine, et considérer les avantages touristiques liés à la bilinguisation de parcs situés dans des zones touristiques majeures.

Recommandation #2 : Conformément à l'article 3 de la Loi sur les parcs provinciaux et pour préserver l'histoire et la culture francophones dans les régions historiquement francophones, le ministère des Forêts et Parcs devrait :

- a) travailler avec le ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine pour désigner le Dunvegan Provincial Park comme étant bilingue et revoir l'offre de services au Historic Dunvegan;**
- b) renommer un parc provincial en l'honneur de la francophonie, en consultant la Société historique francophone de l'Alberta;**
- c) saisir les opportunités futures de création de parcs pour nommer de nouveaux parcs en l'honneur de figures ou d'événements marquants de la francophonie albertaine.**

Recommandation #3 : Conformément à l'article 3 de la Loi sur les parcs provinciaux et l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, le ministère des Forêts et Parcs devrait s'assurer que les élèves des écoles francophones ont accès à une programmation scolaire en français équivalente à celle actuellement disponible en anglais. De plus, bien que l'article 23 ne s'applique pas aux élèves des programmes d'immersion, ces derniers bénéficieraient aussi d'avoir accès à une programmation scolaire en français pour soutenir leur apprentissage.

Recommandation #4 : Parallèle Alberta devrait être un partenaire de choix pour Parcs Alberta afin d'élargir sa portée dans le marché francophone canadien et international, d'augmenter la fréquentation des parcs provinciaux de l'Alberta et de soutenir les entreprises touristiques francophones de la province.

Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA »), la Société historique francophone de l'Alberta (« SHFA ») et Parallèle Alberta présentent au ministère des Forêts et des Parcs un mémoire dans le cadre du développement du nouveau plan stratégique des parcs provinciaux. L'ACFA, la SHFA et Parallèle Alberta souhaitent porter à l'attention du ministère des considérations spécifiques à la francophonie albertaine pour développer ses services et ses programmes en français. Plus particulièrement, les commentaires s'inscrivent dans le cadre des principes d'**accès équitable**, d'**accroissement de l'accès**, et d'**expériences éducatives** envisagés par le ministère lors des consultations en ligne avec le public albertain.

[2] Fondée en 1926, il y a près de 100 ans, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. En 1964, le gouvernement de l'Alberta reconnaît formellement l'ACFA et adopte *The A.C.F.A Act*¹ afin d'incorporer l'organisme. Depuis l'adoption de la *Politique en matière de francophonie* par le gouvernement de l'Alberta en 2017, l'ACFA est aussi identifiée comme une des deux parties prenantes à consulter afin d'établir les priorités d'actions².

[3] Fondée en 2012, la SHFA est l'organisme chef de file de la francophonie albertaine dans le secteur du patrimoine et de l'histoire. La SHFA assure la protection et le rayonnement du patrimoine et de l'histoire des francophones en Alberta en favorisant la concertation et la liaison entre praticiens et consommateurs du secteur. La SHFA contribue à l'identification, à la sauvegarde, à la mise en valeur et à la diffusion du patrimoine historique de la francophonie albertaine. Reconnue par le ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine comme une partie prenante crédible, la SHFA est désignée en tant que *Provincial Heritage Organization* (« PHO »).

[4] Fondé en 2024, Parallèle Alberta est l'organisme chef de file du développement économique francophone en Alberta, reposant sur trois piliers principaux : l'entrepreneuriat, l'employabilité et le développement économique communautaire. Cet organisme est né de la fusion entre le Conseil de développement économique de l'Alberta, fondé en 1997, et Accès Emploi Alberta, établi en 2002.

[5] Dans ce mémoire, l'ACFA, la SHFA et Parallèle Alberta présentent les éléments suivants :

- a) Le **statut du français en Alberta** en dressant (1) un portrait démographique de la francophonie albertaine et (2) en soulevant quatre textes législatifs soutenant l'offre de services en français et la reconnaissance de la francophonie dans la province ;
- b) Des **éléments à prendre en considération et recommandations**, principalement basés sur la littérature existante, pour assurer que la spécificité de la francophonie

¹ Province de l'Alberta. 1964. *An Act to Incorporate l'Association Canadienne Française de l'Alberta*. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/1964_ACFA-Act.pdf

² Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, page 8. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

albertaine soit prise en considération lors de l'élaboration du plan stratégique de la province.

Statut du français en Alberta

Portrait démographique

[6] La francophonie albertaine est bien ancrée au sein de la province de par son histoire, sa démographie et ses institutions.

[7] La première présence francophone en Alberta remonte au 18^e siècle, il y a plus de 250 ans. Le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta. Dès le 19^e siècle, plusieurs communautés métisses, missions franco-catholiques et villages francophones furent établis. Parmi eux, quatre (4) villages sont devenus officiellement bilingues : Beaumont, Legal, Falher et Plamondon³.

[8] Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick⁴.

[9] Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, 79 010 (1,9%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée; 85 290 (2%) affirment que le français est leur langue maternelle; et 260 415 (6,2%) affirment avoir une connaissance du français⁵.

[10] Le français se place au 4^e rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1^{er} rang (3 083 840), le tagalog au 2^e rang (108 395) et le Pendjabi au 3^e rang (91 070). Le français se range toutefois au 2^e rang derrière l'anglais lorsque l'on considère la connaissance de la langue⁶.

[11] Parmi ces personnes, Statistique Canada estime que 119 690 sont susceptibles de demander des services en français, soit 2,8% de la population de l'Alberta⁷.

[12] De plus, l'Alberta compte la deuxième plus grande population d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au pays (excluant le Québec). On compte 75 055 enfants, de 0 à 18 ans, dont au moins un des parents est un ayant droit⁸. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et des libertés* (« Charte ») permet aux ayants droit de faire instruire leur(s) enfant(s) dans la langue officielle minoritaire, qui est le français en Alberta.

³ Gouvernement de l'Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

⁴ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁵ Sociopol. 2024. *Portrait démographique des communautés francophones de l'Alberta*. <https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2024/07/Alberta-document-complet.pdf>

⁶ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁷ Sociopol. *Portrait démographique...* p.8.

⁸ Statistique Canada, 2024. *Étude sur la sous-classification des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Recensement de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-26-0008/982600082021001-fra.cfm>

[13] Il est aussi important de noter que l'âge médian de la population francophone est de 43 ans, ce qui est plus élevé que l'âge médian de la population totale de la province qui est de 38 ans. En fait, la population francophone compte une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (18%), comparativement à la proportion observée parmi la population anglophone (14%)⁹.

[14] Plus encore, il y a eu une augmentation et une diversification de la population d'expression française au fil des ans.

[15] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)¹⁰. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)¹¹.

[16] Bien que plusieurs francophones soient nés en Alberta, la majorité d'entre eux sont venus de partout au Canada et du monde entier. Parmi les Albertains et les Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée, environ 24% d'entre eux sont nés en Alberta, 44% proviennent d'ailleurs au Canada (ex. Québec, Nouveau-Brunswick, Ontario) et 32% d'ailleurs dans le monde, principalement d'Afrique¹².

[17] Lorsqu'on examine plus en détail les données du recensement de 2021, on constate que 3 120 (4%) des francophones ont une identité autochtone, principalement Métis (74%)¹³.

[18] Pour ce qui est de la diversité ethnoculturelle, 22 935 (29%) des francophones font partie d'un groupe de la minorité visible. Parmi ces personnes, 11 480 (15%) s'identifient comme noires, 4 340 (6%) comme asiatiques, 3 845 (5%) comme arabes et 2 665 (3%) comme latino-américaines¹⁴.

[19] De plus, le pourcentage des Albertains et Albertaines issus de l'immigration au sein de la francophonie albertaine est plus élevé qu'au sein de la population totale de l'Alberta, qui est de 23%. L'Afrique est le lieu de naissance de 50% de cette population immigrante francophone, une différence importante avec la population immigrante totale de l'Alberta qui 57% de cette population provient de l'Asie¹⁵.

[20] La population d'expression française est également dispersée sur le territoire, car des communautés francophones se sont historiquement établies partout en province. Environ un tiers de la population d'expression française habite à Calgary, un tiers à Edmonton et le dernier tiers est dispersé parmi des villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), des villes avec

⁹ Sociopol. *Portrait démographique...* p.22.

¹⁰ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

¹¹ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

¹² Sociopol. *Portrait démographique...* p.27.

¹³ Sociopol *Portrait démographique...* p.32.

¹⁴ Sociopol *Portrait démographique...* p.33.

¹⁵ Sociopol *Portrait démographique...* p.27.

des services fédéraux comme des parcs nationaux (Jasper, Banff) et des bases militaires (Wainwright, Cold Lake), des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, Plamondon) et de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks).

[21] Voici un tableau résumant la présence francophone dans ces municipalités¹⁶ :

Municipalités	Première langue officielle parlée (PLOP)	Connaissance du français	Demande potentielle de services en français	Identité autochtone parmi les PLOP	Diversité ethnoculturelle parmi les PLOP
Airdrie	1 525 (2,1%)	5 410 (7,3%)	2 460 (3,3%)	40 (2,6%)	455 (29,8%)
Banff	265 (3,9%)	880 (12,8%)	845 (10,2%)	0 (0%)	20 (7,5%)
Beaumont	790 (3,8%)	2 030 (14,5%)	1 265 (6,15%)	40 (5%)	130 (16,5%)
Bonnyville et environs	865 (4,4%)	2 265 (11,6%)	1 380 (7%)	70 (8,1%)	10 (1,2%)
Brooks	390 (2,7%)	540 (3,7%)	385 (2,6%)	0 (0%)	285 (73%)
Calgary	23 590 (1,8%)	86 140 (6,7%)	34 640 (2,7%)	695 (2,9%)	8 370 (36%)
Camrose et environs	235 (0,8%)	1 035 (3,6%)	425 (1,5%)	15 (6,4%)	15 (6,4%)
Canmore et environs	920 (5,4%)	3 180 (18,6%)	1 395 (8%)	0 (0%)	40 (4,3%)
Chestermere	300 (1,4%)	925 (4,2%)	390 (1,8%)	0 (0%)	100 (33,3%)
Cochrane	790 (2,5%)	2 880 (9,2%)	1 150 (3,6%)	10 (1,2%)	25 (3,1%)
Cold Lake	815 (5,3%)	1 930 (12,6%)	1 100 (7,1%)	50 (6,1%)	45 (5,5%)
Crowsnest Pass et environs	125 (1%)	500 (4,1%)	250 (2%)	0 (0%)	0 (0%)
Edmonton	23 205 (2,3%)	67 175 (6,7%)	33 165 (3,3%)	600 (2,6%)	10 750 (46,3%)
Falher et environs	1 240 (25,3%)	1 815 (37,1%)	1 610 (29,5%)	30 (2,4%)	20 (1,6%)
Fort Saskatchewan	420 (1,6%)	1 495 (5,6%)	735 (2,7%)	0 (0%)	70 (16,9%)
Grande Prairie	1 575 (2,5%)	4 890 (7,7%)	2 315 (3,6%)	150 (9,5%)	250 (15,9%)
Grande Prairie County et environs	410 (1,4%)	1 470 (5%)	675 (2,3%)	35 (8,5%)	20 (4,8%)
High Prairie, Slave Lake et environs	365 (2,2%)	625 (3,7%)	675 (4%)	0 (0%)	35 (9,9%)
Hinton, Edson et Yellowhead County	575 (2%)	1 825 (6,5%)	855 (3%)	55 (9,6%)	35 (6,3%)
Jasper	175 (4,5%)	765 (19,5%)	465 (10%)	25 (13,9%)	10 (5,6%)
Lac La Biche County et environs	410 (5,4%)	895 (11,8%)	580 (7,7%)	35 (8,5%)	10 (2,4%)
Lacombe et environs	330 (0,9%)	1 530 (4%)	655 (1,7%)	15 (4,8%)	10 (3,1%)
Leduc et environs	990 (1,9%)	2 990 (5,7%)	1 395 (2,7%)	70 (7,3%)	100 (10,2%)

¹⁶ Sociopol Portrait démographique...

Legal et environs	1 400 (2,8%)	3 610 (7,3%)	2 245 (4,4%)	50 (3,6%)	35 (2,5%)
Lethbridge	920 (1%)	5 060 (5,3%)	1 795 (1,8%)	15 (1,6%)	275 (29,9%)
Lloydminster	185 (1%)	935 (4,9%)	345 (1,8%)	15 (8,1%)	30 (16,2%)
Medicine Hat	475 (0,8%)	2 210 (3,6%)	1 035 (1,7%)	25 (5,3%)	60 (12,8%)
Okotoks et environs	1 120 (1,5%)	4 425 (6,1%)	1 685 (2,3%)	75 (6,8%)	65 (5,9%)
Peace River et environs	605 (4,6%)	1 365 (10,4%)	850 (6,5%)	25 (4,2%)	50 (8,3%)
Red Deer	1 285 (1,3%)	5 315 (5,4%)	2 200 (2,2%)	60 (4,7%)	340 (26,5%)
Red Deer County et environs	500 (1%)	2 145 (4,4%)	840 (1,7%)	35 (6,8%)	10 (1,9%)
Rocky View County	395 (1%)	2 805 (6,9%)	865 (2,1%)	15 (3,8%)	55 (13,9%)
Saint-Albert	1 815 (2,7%)	7 115 (10,6%)	2 930 (4,3%)	75 (4,1%)	270 (14,8%)
Saint-Paul et environs	1 025 (7,8%)	2 145 (16,2%)	1 525 (11,4%)	55 (5,4%)	0 (0%)
Stony Plain, Spruce Grove et environs	1 250 (1,4%)	4 775 (5,4%)	2 400 (2,7%)	65 (5,2%)	145 (11,6%)
Strathcona County (incluant Sherwood Park)	1 660 (1,7%)	6 725 (6,9%)	2 725 (2,8%)	60 (3,6%)	245 (14,8%)
Wainwright	150 (2,4%)	340 (5,4%)	215 (3,4%)	30 (20%)	0 (0%)
Wood Buffalo (incluant Fort McMurray)	1 650 (2,3%)	4 380 (6,1%)	2 485 (3,4%)	120 (7,3%)	385 (23,3%)

[22] Pour desservir cette population, il existe entre autres des organismes et institutions gérés par la francophonie albertaine, dont quatre conseils scolaires francophones (Conseil scolaire Centre-Nord; Conseil scolaire FrancoSud; Conseil scolaire Centre-Est; Conseil scolaire du Nord-Ouest) administrant 43 écoles francophones et près d'une quarantaine de garderies et de prématernelles. À cela s'ajoutent l'ACFA et ses 13 bureaux régionaux, ainsi que plus d'une soixantaine d'organismes communautaires. D'autres organismes et institutions sont gérés par la majorité, mais offrent des services en français tels qu'une institution postsecondaire de langue française (le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta), 215 écoles offrant des programmes d'immersion française et de nombreuses écoles offrant des cours de français langue seconde.

Encadrement législatif

[23] Quatre textes législatifs principaux encadrent l'offre de services en français en Alberta et la reconnaissance de la francophonie albertaine : (1) la *Loi sur les langues officielles*, (2) la *Charte canadienne des droits et libertés*, (3) la *Politique en matière de francophonie* et (4) la *Loi linguistique de l'Alberta*.

[24] Au niveau fédéral, la francophonie albertaine est reconnue comme une communauté de langue officielle au Canada selon la *Loi sur les langues officielles*. Adoptée en 1969 et modernisée pour la dernière fois en 2023, cette loi fédérale reconnaît le français comme l'une des deux langues officielles au pays et garantit l'accès à des services en français dans les institutions fédérales, dont plusieurs se trouvent sur le territoire albertain.

[25] De plus, l'Alberta a des obligations constitutionnelles quant à l'offre de services en français découlant des articles 19 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*¹⁷. Ces articles garantissent respectivement (1) le droit de communiquer en français dans les tribunaux fédéraux, et (2) le droit à une éducation francophone de qualité équivalente à celle offerte à la majorité anglophone pour tous les enfants, de citoyens canadiens qui ont le français comme langue maternelle, qui ont reçu leur instruction au niveau primaire en français au Canada, ou dont l'un des enfants a reçu son instruction primaire ou secondaire en français au Canada, incluant la gestion scolaire¹⁸.

[26] Au niveau provincial, l'Alberta a adopté sa *Politique en matière de francophonie* (« *Politique* ») en 2017, qui a été révisée en 2023, afin de développer l'offre de services en français et, par conséquent, d'élargir l'accès aux fonds du gouvernement fédéral disponibles à cet effet¹⁹.

[27] Par le biais de cette *Politique*, le « gouvernement de l'Alberta reconnaît les contributions économiques, culturelles et sociales qu'a apportées et que continue d'apporter la population dynamique et plurielle d'expression française à la province. Par l'intermédiaire d'une interaction, d'une collaboration et d'un dialogue significatifs, le gouvernement s'engage à améliorer les services en français afin de soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta, de manière ciblée et durable, et en fonction des ressources disponibles²⁰. »

[28] La *Politique* « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires²¹. »

[29] Afin de soutenir la mise en œuvre de la *Politique*, le gouvernement de l'Alberta a publié, en mai 2024, son *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*²². Il s'agit du troisième plan d'action de la province depuis l'adoption de la *Politique*.

[30] Plus particulièrement, dans ce plan d'action, le ministère des Forêts et des Parcs s'est engagé à une action, soit, « créer des publications et du contenu Web en français sur les parcs de l'Alberta, et promouvoir l'accès à ces ressources²³. »

[31] Enfin, la Loi linguistique de l'Alberta permet également aux Albertains et Albertaines de s'exprimer en français dans les tribunaux de la province et aux membres de l'Assemblée législative d'utiliser le français à la Législature²⁴.

¹⁷ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, p. 5. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

¹⁸ Gouvernement du Canada. « Article 23 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité. » <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art23.html>

¹⁹ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*.

²⁰ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

²¹ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

²² Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*. <https://open.alberta.ca/dataset/f897b6cd-6e92-4daf-b42d-0ed7f6ca803f/resource/bd204dab-58cc-48ca-a28a-d0350edb9b38/download/acsw-french-policy-action-plan-french-2024-2028.pdf>

²³ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028*..., p. 12

²⁴ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 5.

Éléments à prendre en considération et recommandations

[32] L'ACFA, la SHFA et Parallèle Alberta estiment que l'intégration d'une lentille francophone lors de l'élaboration du plan stratégique du ministère serait en accord avec les priorités du gouvernement de l'Alberta. En effet, ceci permettrait au gouvernement de mettre en œuvre sa *Politique en matière de francophonie* et plus particulièrement le principe de « vitalité » mentionné dans l'énoncé de politique²⁵.

[33] Aux yeux de la francophonie albertaine, le concept de vitalité est fondamental à maîtriser afin d'offrir des services en français qui répondent réellement aux besoins des communautés d'expression française et qui sont équivalents à ceux offerts en anglais. En comprenant ce que la francophonie albertaine entend par « vitalité », le ministère des Forêts et Parcs pourra mieux orienter ses actions pour mettre en œuvre la *Politique*.

[34] Le concept de vitalité d'une communauté, en particulier d'une communauté francophone en situation minoritaire, a été examiné dans de nombreuses études par des chercheurs et chercheuses canadiens.

[35] La vitalité repose sur trois « variables structurales... (démographique, institutionnelle et statutaire) qui assurent le maintien ou la croissance du groupe comme entité distincte.²⁶ » La variable statutaire se réfère au statut socioéconomique et historique d'un groupe linguistique²⁷. La variable démographique concerne la distribution et le nombre de personnes qui s'identifient au groupe linguistique²⁸. Quant à elle, la variable institutionnelle dépend largement de la volonté et de la capacité de développer des institutions (ex. écoles, organismes, hôpitaux, etc.)²⁹

[36] Les chercheurs et chercheuses s'accordent à dire que « la vitalité globale d'une communauté linguistique est le résultat de l'interaction de ces trois groupes de variables³⁰. » Par conséquent, une faiblesse dans l'une de ces trois variables affecte la vitalité globale de la communauté. C'est pourquoi il est crucial pour le gouvernement de l'Alberta de soutenir le développement de l'offre de services en français au sein des institutions gouvernementales et des institutions communautaires francophones.

[37] Le ministère des Forêts et Parcs s'est engagé à améliorer son offre de services en français dans le cadre du *Plan d'action de la Politique en matière de francophonie 2023-2028* par le biais d'une action spécifique : « Créer des publications et du contenu Web en français sur les parcs de l'Alberta, et promouvoir l'accès à ces ressources.³¹ »

[38] Bien que cette action soit louable pour accroître l'accès des Albertains et Albertaines d'expression française de la documentation en français, elle ne permet pas pour autant de rehausser la

²⁵ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

²⁶ Rodrigue Landry. 2021. « Loi sur les langues officielles et vitalité des minorités : mission impossible ou œuvre inachevée? » *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, (17), page 132. <https://doi.org/10.7202/1084703ar>

²⁷ Jake Harwood, Howard Giles et Richard Y. Bourhis. 1994. « The genesis of vitality theory: historical patterns and discorsal dimensions ». *International Journal of the Sociology of Language*, (108), 167-206. <https://doi.org/10.1515/ijsl.1994.108.167>

²⁸ Jake Harwood, Howard Giles et Richard Y. Bourhis. 1994. « The genesis of vitality theory... »

²⁹ Jake Harwood, Howard Giles et Richard Y. Bourhis. 1994. « The genesis of vitality theory... »

³⁰ Anne Gilbert et al. 2005. « L'environnement et la vitalité communautaire des minorités francophones : vers un modèle conceptuel ». *Francophonie d'Amérique*, (20), p. 52-53. <https://doi.org/10.7202/1005336ar>

³¹ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028...* p. 12

vitalité de la francophonie albertaine. Comme mentionné précédemment, la vitalité dépend de la reconnaissance du statut de la francophonie albertaine et du développement d'institutions.

[39] Le ministère des Forêts et des Parcs devrait profiter de la révision du plan stratégique pour ses parcs provinciaux pour proposer des initiatives additionnelles qui renforceraient la vitalité des communautés francophones de l'Alberta. L'ACFA, la SHFA et Parallèle Alberta proposent au ministère quatre (4) recommandations en ce sens.

Recommandation #1 : Le ministère des Forêts et des Parcs devrait désigner certains parcs provinciaux comme étant bilingues, notamment ceux situés près de municipalités ayant une forte concentration de francophones, après consultation de la francophonie albertaine, et considérer les avantages touristiques liés à la bilinguisation de parcs situés dans des zones touristiques majeures.

[40] La désignation de parcs provinciaux comme étant bilingue est une priorité des Albertains et Albertaines d'expression française. En 2021 et 2022, l'ACFA a mené un processus de consultation rigoureux pour élaborer le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* (« *Plan d'action FRAB* »)³². En tout, 200 leaders communautaires, représentant plus d'une quarantaine d'organismes communautaires et d'institutions, ainsi que 520 Albertains et Albertaines d'expression française ont participé aux consultations via des entrevues, des groupes de discussion et un sondage. Les données recueillies ont permis de rédiger le *Plan d'action FRAB* qui a été officiellement dévoilé en octobre 2022.

[41] Le *Plan d'action FRAB* propose, entre autres, l'action suivante : « Identifier des sites potentiels (ex. parcs, lieux patrimoniaux, musées) à désigner bilingue français/anglais en collaboration avec les parties prenantes de la francophonie albertaine.³³ »

[42] Cette pratique de désignations bilingues est déjà en vigueur dans d'autres provinces canadiennes, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs lois ou politiques de services en français. Au Manitoba, par exemple, le gouvernement offre « ses services dans les deux langues officielles dans les régions désignées où la population d'expression française est concentrée³⁴. » Cette approche permet de concentrer les efforts de prestation de services en français dans les régions bilingues, garantissant un meilleur retour sur l'investissement des ressources.

[43] L'ACFA, avec l'appui financier du Secrétariat francophone, a commandé un portrait démographique de la francophonie albertaine basé sur les données du recensement de 2021 de Statistique Canada. Les données de ce portrait démographique, présentées plus haut, au paragraphe 21 du document, permettent d'identifier les régions en Alberta où il y a une forte concentration de la population d'expression française et où la demande potentielle de services en français est significative (plus de 6% de la population).

- Falher et environs (29,5%)
- Saint-Paul et environs (11,4%)

³² ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/11/Version-officielle_Plan-d'action-FRAB-4.pdf

³³ ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, p. 17.

³⁴ Gouvernement du Manitoba. 1998. *Rapport Chartier : Avant toute chose, le bon sens. Un rapport et des recommandations sur les services en français au sein du gouvernement du Manitoba*. <https://www.gov.mb.ca/fls-slf/report/pdf/toc.fr.html>

- Banff (10,2%)
- Jasper (10%)
- Canmore et environs (8%)
- Lac La Biche County et environs (7,7%)
- Cold Lake (7,1%)
- Bonnyville et environs (7%)
- Peace River et environs (6,5%)
- Beaumont (6,2%)

[44] Les villes d'Edmonton et de Calgary comptent également le plus grand nombre de francophones, avec une demande potentielle pour des services de 33 165 et 34 640 personnes respectivement.

[45] En fonction de la concentration de la population dans ces régions, le ministère des Forêts et Parcs pourrait envisager de désigner les parcs provinciaux suivants comme étant bilingues :

- Banff, Canmore et environs – **Bow Valley Provincial Park** et **Canmore Nordic Centre Provincial Park**
- Beaumont – **Miquelon Lake Provincial Park**
- Bonnyville et environs – **Moose Lake Provincial Park**
- Calgary – **Fish Creek Provincial Park** et **Glenbow Ranch Provincial Park**
- Cold Lake – **Cold Lake Provincial Park**
- Edmonton – **Lois Hole Centennial Provincial Park** et **Strathcona Science Provincial Park**
- Falher et environs – **Winagami Lake Provincial Park**
- Jasper – **William A Switzer Provincial Park**
- Lac La Biche County et environs – **Sir Winston Churchill Provincial Park** et **Lakeland Provincial Park**
- Peace River et environs – **Queen Elizabeth Provincial Park**
- Saint-Paul et environs – **Garner Lake Provincial Park**

[46] Il est à noter que les régions de Banff et Jasper possèdent des parcs nationaux qui ont l'obligation légale d'être désignés bilingues en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Ces parcs nationaux attirent déjà un nombre important de travailleurs et travailleuses francophones et/ou bilingues, ainsi que des touristes.

[47] Le potentiel du retour sur l'investissement de désigner des parcs provinciaux bilingues près d'attrait touristiques majeurs, incluant des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, est très élevé et serait arrimé avec des pratiques déjà en vigueur. Voici quelques exemples de parcs provinciaux additionnels à ceux mentionnés ci-dessus qui pourraient être considérés :

- Rocheuses canadiennes - **Kananaskis Country (incluant Peter Lougheed Provincial Park, Sheep River Provincial Park et Spray Valley Provincial Park)**
- Badlands - **Cypress Hills Provincial Park, Dinosaur Provincial Park, Writing-on-Stone Provincial Park et Midland Provincial Park**

[48] Cette désignation serait aussi alignée avec une action priorisée par les Albertaines et Albertains d'expression française et qui se retrouve dans le *Plan d'action FRAB* : « Mettre l'accent sur le

développement du tourisme en français dans le sud de la province (ex. circuits thématiques, panneaux).³⁵ »

[49] Une telle désignation bilingue amène des besoins en ressources humaines et en communications; ces deux éléments sont essentiels pour offrir des services en français qui sont équivalents à ceux disponibles en anglais³⁶.

[50] Le ministère des Forêts et Parcs pourrait commencer par identifier son personnel actuel qui parle français et créer un poste désigné bilingue dans chaque parc qui recevrait une désignation et qui a du personnel. Cette pratique d'avoir des postes désignés bilingues est en vigueur ailleurs dans le gouvernement de l'Alberta et pourrait être étendue. Par exemple, les Archives provinciales emploient un archiviste francophone pour mieux orienter les organismes et les membres de la communauté qui souhaitent faire des dons ou effectuer des recherches dans les fonds des archives.

[51] Par ailleurs, le *Plan d'action FRAB* propose les actions suivantes :

- « Identifier les employés et employées d'expression français et développer un répertoire de personnel bilingue français-anglais pour l'ensemble des ministères (ex. Staff Directory);
- « Identifier les postes au sein des divers ministères où parler le français serait une compétence nécessaire dans le but d'avoir une offre active de services en français »;
- « Attribuer le rôle de personne-ressource à la francophonie albertaine au sein de chaque ministère pour que ces fonctionnaires puissent appuyer les parties prenantes »³⁷.

[52] Le ministère des Forêts et Parcs pourrait aussi inclure un nom bilingue officiel, une signalisation bilingue, des ressources documentaires disponibles en français, ainsi qu'une programmation culturelle bilingue.

[53] Afin de mettre en œuvre cette recommandation, le ministère des Forêts et des Parcs pourrait **étudier la création d'un comité multipartite**, formé de fonctionnaires et d'organismes communautaires francophones, chargé de guider ce processus et déterminer les meilleures pratiques. Ces comités ont été identifiés dans la *Politique* comme une meilleure pratique dans les domaines prioritaires pour la francophonie albertaine³⁸.

³⁵ ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, p. 17.

³⁶ Gouvernement du Manitoba. 1998. *Rapport Chartier : Avant toute chose, le bon sens. Un rapport et des recommandations sur les services en français au sein du gouvernement du Manitoba*. <https://www.gov.mb.ca/fls-slf/report/pdf/toc.fr.html>

³⁷ ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/11/Version-officielle_Plan-d'action-FRAB-4.pdf

³⁸ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p.10.

Recommandation #2 : Conformément à l'article 3 de la Loi sur les parcs provinciaux et pour préserver l'histoire et la culture francophones dans les régions historiquement francophones, le ministère des Forêts et Parcs devrait :

- a) travailler avec le ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine pour désigner le Dunvegan Provincial Park comme étant bilingue et revoir l'offre de services au Historic Dunvegan;**
- b) renommer un parc provincial en l'honneur de la francophonie, en consultant la Société historique francophone de l'Alberta;**
- c) saisir les opportunités futures de création de parcs pour nommer de nouveaux parcs en l'honneur de figures ou événements marquants de la francophonie albertaine.**

[54] La *Loi sur les parcs provinciaux* (Provincial Parks Act) est l'une des plus anciennes sur les parcs au Canada, adoptée en 1930 et modifiée pour la dernière fois en 2000. Cette législation et les règlements qui y sont associés ont une incidence sur l'aménagement et la gestion des parcs. L'article 3 de la *Loi* définit les objectifs des parcs et stipule que³⁹:

« Parks are established, and are to be maintained,

(c) for the preservation of specified areas, landscapes and natural features and objects in them that are of geological, **cultural, historical, archeological, anthropological, ethnological**, ecological or other scientific interest or importance,

(d) to facilitate their use and enjoyment for outdoor recreation, **education** and the appreciation and experiencing of Alberta's natural heritage, and

(e) to ensure their lasting protection for the benefit of **present and future generations** »

[55] La culture et l'histoire occupent un rôle central au sein des parcs provinciaux, ce qui revêt une importance particulière pour la francophonie albertaine en raison de leur impact sur la vitalité des communautés francophones.

[56] En effet, des chercheurs canadiens soulignent que « le patrimoine revêt une importance particulière pour les communautés en situation minoritaire, dont le patrimoine a peut-être été effacé ou dévalorisé par les cultures dominantes. Il peut aider les minorités à affirmer leur présence et leur valeur dans la société, contrer les stéréotypes négatifs et promouvoir davantage de la diversité.⁴⁰ »

[57] Alain Roy, ancien historien et analyste politique de Bibliothèque et Archives Canada, a développé le concept de vitalité mémorielle, décrivant la mémoire collective d'une communauté comme un écosystème comprenant des rappels du passé dans le présent grâce à un patrimoine qui englobe des traces matérielles, immatérielles ou documentaires. La vitalité mémorielle se réfère à la force et à la diversité de ces rappels du passé, et peut être observée dans les différents aspects de la vie

³⁹ Gouvernement de l'Alberta. 2000. « Provincial Parks Act ». https://kings-printer.alberta.ca/1266.cfm?page=p35.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779843381

⁴⁰ Patrick Donovan et al. 2023. « Introduction. Patrimoine, mémoire et vitalité des communautés linguistiques en situation minoritaire », *Minorités linguistiques et société* (21), page 5. <https://doi.org/10.7202/1097632ar>

collective d'une communauté. Elle témoigne du lien communautaire qui assure la vitalité de la mémoire et contribue à le renforcer⁴¹.

[58] La commémoration de lieux, de personnes et d'événements historiques est essentielle à l'identité et à la vitalité des communautés francophones minoritaires. Cela permet de reconnaître les contributions de la communauté à l'histoire et à la culture, de préserver la mémoire collective, de renforcer le sentiment d'appartenance, de réaffirmer l'identité culturelle et de sensibiliser le grand public aux enjeux et aux défis rencontrés. La vitalité mémorielle est donc un élément crucial pour la pérennité de la mémoire collective d'une communauté⁴².

[59] Une caractéristique de cet « écosystème » est le concept de « paysage culturel », qui peut être défini comme les « traces du passé dans le paysage de la communauté⁴³. » Ces traces peuvent se manifester sous diverses formes, telles que des bâtiments, des désignations toponymiques et des plaques.

[60] Il est indéniable que les premiers colons francophones ont contribué de manière significative à façonner l'Alberta telle qu'elle est aujourd'hui. En effet, l'Alberta possède plusieurs régions historiquement francophones découlant de son histoire francophone qui remonte au 18^e siècle, à l'époque des explorations et de la traite des fourrures. Plusieurs toponymes français, par exemple Grande Prairie, témoignent de la présence francophone déjà à cette époque⁴⁴.

[61] Par la suite, durant la deuxième moitié du 19^e siècle, plusieurs communautés métisses et missions franco-catholiques furent établies. Parmi celles-ci, on compte notamment les missions du Lac Sainte-Anne, Lac La Biche, Saint-Joachim (Edmonton), Grouard-Athabasca, Notre Dame de la Paix (Calgary), St-Augustin (Rivière-la-Paix), Saint-Albert, Saint-Paul-des-Métis (Saint-Paul) et Duhamel⁴⁵.

[62] Vers la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, de nombreux colons se sont installés dans la région du Nord-Est et ont fondé plusieurs villages, dont Lafond, Foisy, Sainte-Lina, Thérien, Saint-Vincent, La Corey, Brièreville, Saint-Édouard, Mallaig, Saint-Paul, Plamondon, Bonnyville et Normandeau. Au centre et au sud de la province, des colons francophones ont établi les villages de Legal, Lamoureux, Morinville, Beaumont, Rouleauville (aujourd'hui Calgary) et Trochu. Dans la région du Nord-Ouest, les villages de Falher, Donnelly, Guy, Girouxville, Tangent, Dréau, Marie-Reine et Saint-Isidore ont été fondés suite aux demandes de francophones⁴⁶.

⁴¹ Alain Roy, 2023, « De la vitalité à la vitalité mémorielle, ou comment appréhender l'inscription dans le temps des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (21). <https://doi.org/10.7202/1097634ar>

⁴² Alain Roy, 2023. « De la vitalité à la vitalité mémorielle... »

⁴³ Alain Roy, 2023. « De la vitalité à la vitalité mémorielle... »

⁴⁴ Gouvernement de l'Alberta. 2018. « La francophonie albertaine : forte et dynamique. » <https://open.alberta.ca/dataset/5bb005e0-452f-4c2c-a6ae-31c4796a9c31/resource/cfcbae27-b33e-446d-8f6b-28cf9373de45/download/la-francophonie-albertaine-descommunautesfortesetdynamiques.pdf> ; Heritage Community Foundation. « Le patrimoine francophone de l'Alberta. » <http://wayback.archive-it.org/2217/20101208172005/http://www.abheritage.ca/francophone/fr/background/introduction.html>

⁴⁵ Gouvernement de l'Alberta. 2018. « La francophonie albertaine : forte et dynamique. » ; Heritage Community Foundation. « Le patrimoine francophone de l'Alberta. »

⁴⁶ Gouvernement de l'Alberta. 2018. « La francophonie albertaine : forte et dynamique. » ; Heritage Community Foundation. « Le patrimoine francophone de l'Alberta. »

[63] Le gouvernement de l'Alberta possède de nombreux sites historiques, centres d'interprétation, musées et archives. Parmi ceux-ci, on retrouve entre autres la chapelle du Père Lacombe, située à Saint-Albert. Construite en 1861, cette chapelle est souvent considérée comme le plus ancien bâtiment de l'Alberta et était le point d'ancrage des communautés francophone et métisse à l'époque⁴⁷. Des visites guidées y sont offertes en français et en anglais.

[64] Toutefois, d'autres sites ont également des liens avec la communauté francophone, comme le Historic Dunvegan⁴⁸. Des documents provenant des Archives provinciales de l'Alberta soulignent la contribution de francophones, tels qu'Adrien Clément La Rivière, et la création de la mission Saint-Charles à Fort Dunvegan⁴⁹. Contrairement à la chapelle du Père Lacombe, le Historic Dunvegan n'offre pas de programmation en français et les liens avec la francophonie albertaine ne sont pas mis en valeur.

[65] Le ministère des Forêts et Parcs, en collaboration avec le ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine, pourrait envisager une désignation bilingue du Dunvegan Provincial Park et revoir l'offre de services (ex. plaques, programmation, etc.) au Historic Dunvegan afin de refléter les contributions de la francophonie albertaine et d'assurer la vitalité de celle-ci.

[66] Par ailleurs, pour honorer la contribution des francophones à la province, le ministère des Forêts et Parcs pourrait aussi collaborer avec la SHFA pour identifier un parc provincial qui pourrait être renommé en honneur de l'héritage francophone de la province.

[67] Cette initiative serait alignée avec des principes de la *Building Naming Policy*⁵⁰ adoptée par le gouvernement de l'Alberta. Bien que cette politique concerne spécifiquement les noms de bâtiments, elle pourrait être utilisée par le ministère des Forêts et Parcs comme point de départ pour la dénomination des parcs provinciaux.

[68] En effet, cette politique reconnaît l'importance des noms et leurs liens avec l'histoire de la province : « Les noms que nous utilisons pour identifier les lieux reflètent le patrimoine et les valeurs de notre société, et servent de support pour se souvenir de thèmes et d'événements et pour commémorer des personnes dont les réalisations ont une importance pour nos valeurs et notre expérience collectives⁵¹. » De plus, cette politique mentionne qu'elle fait partie de l'ensemble des mesures qui vise à « soutenir la mise en œuvre continue de...la *Politique en matière de francophonie de l'Alberta* dans le cadre de la reconnaissance plus large du patrimoine diversifié et de l'histoire unique de l'Alberta⁵². »

[69] La politique prévoit également que « les noms doivent tenir compte des liens géographiques et/ou thématiques avec l'établissement, ainsi que des **communautés affiliées à l'emplacement** de

⁴⁷ Gouvernement de l'Alberta. 2024. « Father Lacombe Chapel : About ». <https://fatherlacombechapel.ca/about>

⁴⁸ « Jamais je ne l'oublierai : The Francophone historical contribution to the development of the Province of Alberta. » https://www.learnalberta.ca/content/ssbi/pdf/francophonemapofalberta_bi.pdf

⁴⁹ Archives provinciales de l'Alberta. 2012. « Documenter l'Alberta francophone : Recueil des ressources francophones aux Archives provinciales, 1965 à 2010. » <https://provincialarchives.alberta.ca/sites/default/files/2018-05/documenting-francophone-alberta.pdf>

⁵⁰ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Building Naming Policy*. <https://open.alberta.ca/dataset/26cf6898-0cea-49ac-a7c1-dddf82aa4955/resource/d2e9e2fc-9617-4017-888c-a9124988f8bb/download/acsw-building-naming-policy-2023-12.pdf>

⁵¹ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Building Naming Policy*, p. 4. Traduit de l'anglais

⁵² Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Building Naming Policy*, p. 4. Traduit de l'anglais

l'établissement » et que « les installations peuvent être nommées dans une seule langue ou dans plusieurs langues, le cas échéant (par exemple, en anglais et en français, ou en anglais et dans une langue des Premières Nations).⁵³ »

[70] La politique spécifie également, lorsqu'il s'agit de consulter le public pour renommer ou nommer un établissement que « le cas échéant, le processus suivant est suggéré pour obtenir l'avis du public ou des parties prenantes et de la communauté sur la dénomination des bâtiments...Impliquer les parties prenantes communautaires.⁵⁴ »

[71] Par conséquent, la dénomination d'un parc provincial reflétant et promouvant la francophonie albertaine, dans une région historiquement francophone et en consultation avec les parties prenantes de la francophonie albertaine, contribuerait non seulement à la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*, mais aussi à reconnaître l'importance des noms de lieux, comme le soulignent les principes du *Building Naming Policy*.

Recommandation #3 : Conformément à l'article 3 de la Loi sur les parcs provinciaux et l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, le ministère des Forêts et Parcs devrait s'assurer que les élèves des écoles francophones ont accès à une programmation scolaire en français équivalente à celle actuellement disponible en anglais. De plus, bien que l'article 23 ne s'applique pas aux élèves des programmes d'immersion, ces derniers bénéficieraient aussi d'avoir accès à une programmation scolaire en français pour soutenir leur apprentissage.

[72] Tel que stipulé dans l'article 3 de la Loi sur les parcs provinciaux, les parcs provinciaux ont une fonction éducative. Par conséquent, la province offre des programmes éducatifs en anglais liés aux parcs provinciaux. Ces programmes sont disponibles en personne, en virtuel et avec des ressources en ligne. En effet, ces programmes « aident les enseignants et enseignantes à répondre aux exigences du curriculum de manière attrayante et dynamique⁵⁵. »

[73] Actuellement, Parcs Alberta n'offre aucune ressources ou programmes éducatifs en français. Cette lacune est considérable étant donné qu'il y a actuellement 9 541 élèves inscrits dans les écoles francophones⁵⁶ et le droit à une éducation francophone équivalente à celle de la majorité anglophone.

[74] En effet, comme expliqué plus haut, l'article 23 de la *Charte* garantit une éducation francophone dans la province pour les enfants des parents ayants droit. Depuis le jugement de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique*, il est désormais entendu que l'article 23 garantit non seulement une éducation dans la langue officielle minoritaire, mais que cette éducation doit être d'une « équivalence réelle » à celle de la majorité⁵⁷.

[75] Certes, en plus de rendre disponibles des ressources en français, la création de ces ressources destinées aux écoles francophones devrait se faire en concertation avec les conseils scolaires

⁵³ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Building Naming Policy*, p.5.

⁵⁴ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Building Naming Policy*, p.6.

⁵⁵ Alberta Parks. 2021. « School Programs ». <https://albertaparks.ca/albertaparksca/learning/school-programs/>. Traduit de l'anglais

⁵⁶ Gouvernement de l'Alberta. 2024. « Student population statistics ». <https://www.alberta.ca/student-population-statistics>

⁵⁷ Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique, 2020 CSC 13, [2020] 1 R.C.S. 678. <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/18390/index.do>

francophones afin de prendre en considération les spécificités de la francophonie albertaine. Une simple traduction des ressources en français ne serait pas suffisante pour satisfaire aux besoins particuliers de l'éducation francophone.

[76] En plus de l'éducation francophone, il ne faut pas oublier les plus de 215 écoles qui offrent des programmes d'immersion française et qui bénéficient également de ressources et de programmes éducatifs en français. Selon le recensement de 2021, 70 395 enfants avaient suivi un programme d'immersion française dans la province⁵⁸. La ville de Canmore (28,2%) figurait aussi parmi les trente villes ayant le taux le plus élevé de participation à un programme d'immersion française au Canada, excluant le Québec⁵⁹.

[77] La *Politique en matière de francophonie* affirme également que « les ministères du gouvernement de l'Alberta consulteront le ministère de l'Éducation de l'Alberta lorsqu'ils prépareront et distribueront des ressources imprimées ou numériques destinées aux élèves de la maternelle à la 12^e année ainsi qu'à leurs parents ou tuteurs pour assurer leur disponibilité simultanée en anglais et en français⁶⁰. » À noter que plusieurs ministères proposent déjà des ressources ou des programmes éducatifs en français. Le ministère des Forêts et des Parcs pourrait utiliser leurs meilleures pratiques pour développer des ressources éducatives en français.

[78] L'ACFA, la SHFA et Parallèle Alberta proposent au ministère des Forêts et Parcs d'envisager de désigner des parcs provinciaux offrant des programmes éducatifs comme étant bilingues en raison de leur proximité avec les municipalités où se situent des écoles francophones. Ces désignations permettraient d'assurer une couverture quasi-totale des écoles francophones de la province et une expérience complète en français pour les écoles qui utilisent les programmes éducatifs.

[79] À noter que plusieurs de ces parcs ont aussi été mentionnés sous la recommandation #1; les parcs additionnels sont mis en évidence :

- Bonnyville – Moose Lake Provincial Park
- Bellevue / Brooks / Lethbridge - Dinosaur Provincial Park et Writing-on-Stone Provincial Park
- Calgary et environs (Airdrie, Cochrane et Okotoks) - Fish Creek Provincial Park et Glenbow Ranch Provincial Park
- Canmore – Bow Valley Provincial Park
- Cold Lake / Lloydminster – Cold Lake Provincial Park
- Edmonton et environs (Beaumont, Saint-Albert, Legal, Sherwood Park et Stony Plain), Camrose / Wainwright - Miquelon Lake Provincial Park
- Falher / Peace River - **Young's Point Provincial Park, Lesser Slave Lake Provincial Park** ou **Moonshine Lake Provincial Park**
- Fort McMurray - **Gregoire Lake Provincial Park**
- Grande Prairie – **Saskatoon Island Provincial Park** ou **O'Brien Provincial Park**
- Jasper – William A. Switzer Provincial Park
- Lac La Biche / Plamondon - Sir Winston Churchill Provincial Park

⁵⁸ Statistique Canada. 2024. *La participation aux programmes d'immersion en français, le bilinguisme et l'usage du français à l'âge adulte, 2021*, p. 8. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021018/98-200-x2021018-fra.pdf>

⁵⁹ Statistique Canada. 2024. *La participation aux programmes d'immersion en français...*

⁶⁰ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 9.

- Medicine Hat - Cypress Hills Provincial Park
- Red Deer - **Aspen Beach Provincial Park**
- Saint-Paul - Garner Lake Provincial Park

[80] En outre, en raison de la proximité d'écoles francophones et d'une communauté francophone dynamique, l'embauche de personnel parlant le français ne constituerait pas un fardeau pour le ministère, permettant ainsi d'offrir un programme éducatif en présentiel équivalent à celui offert en anglais.

[81] Par ailleurs, Parcs Alberta offre aussi des programmes éducatifs par vidéoconférence. Ces programmes pourraient être adaptés et traduits en français, puis animés par un membre du personnel qui parle français. En raison de la nature virtuelle de ce programme, la personne (ou les personnes) qui l'administre(nt) peut(vent) se trouver n'importe où dans la province et n'a(ont) pas besoin d'être présente(s) dans le parc provincial. Cela pourrait permettre aux écoles francophones d'avoir accès à ce programme, tout en maximisant les ressources du ministère.

Recommandation #4 : Parallèle Alberta devrait aussi être un partenaire de choix pour Parcs Alberta afin d'élargir sa portée dans le marché francophone canadien et international, d'augmenter la fréquentation des parcs provinciaux de l'Alberta et de soutenir les entreprises touristiques francophones de la province.

[82] En plus de l'importance des parcs provinciaux pour la préservation du patrimoine et leur contribution à l'éducation des jeunes francophones, les parcs provinciaux de l'Alberta pourraient aussi jouer un rôle crucial dans le développement économique de la francophonie albertaine.

[83] En fait, dans sa *Politique*, le gouvernement de l'Alberta reconnaît l'importance du développement économique pour assurer la vitalité de la francophonie albertaine : « il est essentiel de favoriser le développement économique francophone pour intégrer et maintenir les Albertaines et Albertains d'expression française dans la province une fois leur éducation en français terminée.⁶¹ »

[84] Ainsi, le tourisme francophone, en particulier du Québec et de la France, constitue un vecteur essentiel pour la diversification économique et la promotion culturelle au sein de la francophonie albertaine. Il renforce l'identité francophone en Alberta en offrant aux visiteurs l'occasion de découvrir la culture, l'histoire et les traditions de la francophonie albertaine.

[85] Selon un sondage réalisé par le *Réseau de développement économique et d'employabilité* (« RDÉE »), 74% des répondants et répondantes estiment qu'un secteur touristique bien développé est essentiel dans les régions du pays où le français est minoritaire⁶².

⁶¹ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 7.

⁶² Réseau de développement économique et d'employabilité. 2024. *Sondage RDÉE Canada/Pollara visant à dresser un portrait actuel des préoccupations et des perceptions des francophones en situation minoritaire au Canada*. https://rdee.ca/wp-content/uploads/Sondage_RDÉE_Pollara_Juin2024.VP_pptx.pdf

[86] En Alberta, la France se classe comme troisième plus important marché international pour le tourisme de la province. *Travel Alberta* estime qu'il y a un potentiel de 1,7 million de visiteurs français. Quant au Québec, il représente un potentiel de près 500 000 visiteurs⁶³.

[87] En attirant des visiteurs locaux, nationaux et internationaux francophones, entre autres grâce à de l'affichage, du personnel et de la programmation en français, les parcs provinciaux pourraient devenir d'importants moteurs économiques pour la francophonie albertaine, générant ainsi davantage de revenus pour les entreprises touristiques francophones et/ou bilingues.

[88] Les entreprises francophones et/ou bilingues dans le secteur du tourisme sont d'importants prestataires privés de services en français et incluent des établissements d'hébergement, des restaurants et des entreprises de loisirs. Selon un sondage réalisé par le *Réseau de développement économique et d'employabilité* (« RDÉE »), 67% des répondants estiment que c'est « important » ou « très important » d'avoir accès aux entreprises francophones⁶⁴.

[89] Ces entreprises francophones sont aussi d'importants employeurs dans une industrie où bon nombre d'Albertains et Albertaines travaillent. En juillet 2024, le nombre d'employés et d'employées dans le secteur du tourisme en Alberta atteint environ 268 800, soit une augmentation de 6,8% à l'année précédente. Le secteur est dominé par le secteur de l'alimentation, avec 119 400 emplois, suivi par les services de loisirs et du divertissement, qui comptent 83 500 emplois⁶⁵.

[90] Vu l'importance du secteur touristique, Parallèle Alberta est déjà un partenaire clé de *Travel Alberta* depuis de nombreuses années. Ce partenariat a permis de créer un site web dédié au tourisme francophone et bilingue dans la province. Ce site permet aux visiteurs, qu'ils parlent anglais ou français, de concevoir des itinéraires personnalisés ou de découvrir des routes thématiques pour chaque région de l'Alberta.

[91] Les routes thématiques contribuent à dynamiser l'économie locale de régions moins connues et mettent de l'avant des points d'intérêt offrant des services en français dans de nombreuses municipalités. Ces points d'intérêts sont souvent des entreprises francophones ou francophiles qui ont compris l'importance de pouvoir servir leur clientèle dans les deux langues officielles du Canada. Parallèle Alberta s'est d'ailleurs associée avec une vingtaine d'organisations touristiques, de différentes régions de la province, pour promouvoir leurs industries du tourisme.

[92] À noter que plusieurs parcs provinciaux se trouvent dans les régions de ces routes thématiques. Ainsi, en bilinguisant certains parcs provinciaux et en offrant des services en français dans plusieurs régions de la province, Parcs Alberta pourrait s'ajouter au parcours des visiteurs francophones qui utilisent les routes thématiques. Les parcs provinciaux seraient des lieux idéaux pour les touristes afin de faire une pause en route vers leurs prochaines attractions.

[93] Parallèle Alberta est prête à collaborer avec Parcs Alberta pour intégrer les parcs provinciaux dans l'économie francophone rurale et promouvoir les services en français.

⁶³ Travel Alberta. 2024. « Market Size. » <https://industry.travelalberta.com/research/tourism-indicators/market-size>

⁶⁴ Réseau de développement économique et d'employabilité. 2024. *Sondage RDÉE Canada/Pollara...*

⁶⁵ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Tourism employment*. <https://economicdashboard.alberta.ca/dashboard/tourism-employment#section3>

[94] Parallèle Alberta pourrait également être un partenaire pour le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre parlant français grâce aux services d'emploi que l'organisme offre aux francophones.

[95] Un tel partenariat serait d'ailleurs aligné avec la lettre de mandat du Ministre des Forêts et des Parcs, qui stipule⁶⁶ : « Designing a ministry-specific job-attraction strategy that raises awareness for young Albertans (aged 16 to 24) and adults changing careers of the skilled trades and professions available in each economic sector, including pathways for education, apprenticeship, and training. »

[96] En fait, 79% des jeunes francophones âgés de 18 à 24 ans affirmant que l'industrie du tourisme est cruciale dans leurs régions⁶⁷. Les jeunes francophones pourraient alors trouver des opportunités de travail dans les parcs provinciaux ou créer des entreprises dans le secteur du tourisme francophone dans les régions des parcs provinciaux.

[97] Cela permettrait d'assurer que ces jeunes Albertains et Albertaines d'expression française intéressés par le secteur du tourisme aient accès à des emplois de qualité, où leurs compétences linguistiques peuvent être mises à profit, afin qu'ils et elles puissent continuer à contribuer au développement économique francophone dès qu'ils ont terminé leurs études.

Conclusion

[98] Pour conclure, l'ACFA, la SHFA et Parallèle Alberta demeurent prêtes à travailler avec le ministère des Forêts et des Parcs pour réaliser les recommandations proposées dans ce mémoire, incluant la **bilinquisition de parcs provinciaux après consultation avec la francophonie albertaine**. Ces recommandations permettront au ministère de mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie*, tout en offrant des services en français qui sont ciblés aux besoins de la francophonie albertaine, y compris dans les régions rurales.

⁶⁶ Première ministre de l'Alberta. 2023. Lettre de mandat du ministre des Forêts et des Parcs, l'honorable Todd Loewen. <https://open.alberta.ca/dataset/bf7f9a42-a807-49b3-8ba3-451ae3bc2d2f/resource/20ee4e3e-716e-44a4-bcbf-f5158139aa71/download/fp-mandate-letter-forestry-and-parks-2023.pdf>

⁶⁷ Réseau de développement économique et d'employabilité. 2024. *Sondage RDÉE Canada/Pollara...*